Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 42 (1916)

Heft: 15

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bulletin technique de la Suisse romande

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES — PARAISSANT DEUX FOIS PAR MOIS RÉDACTEUR : D' H. DEMIERRE, ingénieur, Lausanne, 2, rue du Valentin.

SOMMAIRE: L'établissement médical de Mon-Repos, architecte: M. S. H. Collombet (planches 11 et 12). — La nouvelle Usine hydro-électrique des Prés du Chanet, près Boudry, appartenant à la Ville de Neuchâtel, par Louis Martenet, chef du Service de l'Electricité de la Ville de Neuchâtel (suite). — Détermination du foyer voisin d'un encastrement élastique, par A. Paris, ingénieur civil. — Chronique: Les communautés d'intérèts dans les chemins de fer des Etats-Unis. — Fermeture des barrières des passages à niveau et annonce des trains par les cloches électriques. — Programme du concours de façades pour la gare de Bienne. — Société genevoise des Ingénieurs et des Architectes (section de la Société suisse). — Société suisse des Ingénieurs et des Architectes. — Rectification.

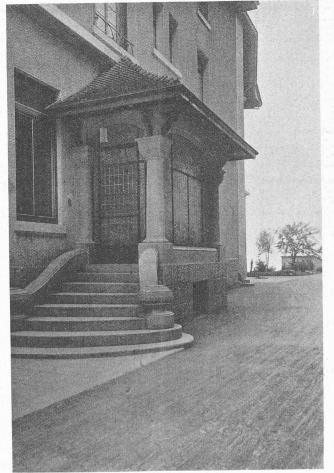
L'Etablissement Médical de Mon-Repos.

M. S. H. Collombet, architecte. (Planches 11 et 12).

L'Etablissement Médical de Mon-Repos appartient à la Société de l'Ermitage. Il a été construit de 1908 à 1910 par l'architecte J.-H. Collombet, à Vevey, sur un emplacement très ensoleillé du Mont-Pélerin. Situé à 900 mètres

d'altitude, il domine le Léman et le magnifique panorama des Alpes vaudoises. C'est une maison qui peut contenir quatre-vingts pensionnaires et une trentaine d'employés; un parc avec terrasse et jeux divers lui fait une ceinture verdoyante. Très abrité contre le vent du Nord par une falaise qui le surplombe, le bâtiment est orienté en plein midi; son architecture rustique s'harmonise avec le paysage ambiant. Les grands vitrages, à partie mobile de la loggia, s'ouvrent sur la plus belle vue qui soit.

Les moellons du soubassement et ceux employés dans la construction des murs proviennent des carrières de grès d'Attalens. Les planchers sont en béton armé, les plafonds en planches de liège et plâtre; les parquets des chambres sont en chêne avec gorge contre la plinthe. Les précautions prises contre la sonorité ont donné des résultats satisfaisants. La simplicité de l'ordonnance du plan permet une ventilation rapide et heureuse.



L'entrée.

Description des installations.

Cet immeuble étant destiné aux malades nerveux, on a évité de lui donner l'aspect froid des cliniques ou hôpitaux; il possède tout le confort d'un hôtel moderne et toutes les installations d'un établissement médical.

Chaque chambre dispose d'un balcon, d'une terrasse ou d'une loggia. On a cherché à lutter contre la sonorité en isolant les parquets avec du carton feutre, en montant des doubles cloisons en carreaux de plâtre et en

capitonnant les portes des chambres; les couloirs sont recouverts de linoléum liège posé sur une forme de liégite.

Les services sont séparés des locaux destinés au public et ils peuvent être assurés sans que le personnel fasse un usage trop fréquent du grand couloir; on pourra s'en rendre compte par la disposition du plan au rez-dechaussée et aux étages. A chacun de ceux-ci se trouve un office avec table chaude, laverie, etc. Ces offices correspondent entre eux par deux monte-plats électriques et un escalier de service. Le public dispose d'un ascenseur électrique, du grand escalier et d'un petit salon public par étage.

Cheminées. — Les cheminées des chaudières et fourneaux de cuisine sont en tuyaux de fonte placés dans des gaines en briques, montées contre la façade nord de l'immeuble. Cette position a été adoptée afin d'éviter que les murs surchauffés en été par une gaine intérieure ren-